

#### Département de Meurthe-et-Moselle Arrondissement de BRIEY Canton de LONGWY



# Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55 Nombre de membres présents : 40 Nombre de pouvoirs : 12

Date de convocation : 21 septembre

2022

Date de publication sur le site internet :

1 2 OCT. 2022

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

#### N°22

Objet: Tarif pour nouveau raccordement au réseau d'alimentation en eau potable ou modification/suppression emplacement de compteur – communes en régie L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

### Etaient présents :

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN - DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M. HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO - WAGNER

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER - PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

#### Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON MME BOSIZIO

M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)

MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER

M. LENOBLE

M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT

M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)

M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

## Absents:

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

En 2020, les tarifs des nouveaux raccordement, modification/suppression de compteur pour les communes en régie (Cons la Grandville, Cosnes et Romain, Lexy, Mont Saint Martin, Saulnes et Villers la Montagne) ont été fixés.

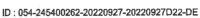
A compter du 1er janvier 2023, le périmètre sera étendu aux communes de Gorcy, Herserange, Hussigny-Godbrange, Tiercelet et Ugny.

right.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le



Il est proposé de retenir le même tarif que précédemment pour l'ensemble des 11 communes à savoir

Travaux en régle	ou	Travaux externalisé
Montant des pièces		Montant du devis prestataire
2h de main d'œuvre		+10% frais généraux
+10% de frais administratif		

Pour les 4 communes suivantes (Longlaville, Longwy, Morfontaine et Réhon) en délégation de service public, ces travaux sont réalisés par le délégataire sur la base du BPU annexé au contrat.

N.B : les 6 communes restantes ne sont pas concernées car alimentées en eau potable par le syndicat des eaux de Mexy et le syndicat de eaux d'Audun-le-Roman.

Après avis favorable de la commission eau et assainissement du 13 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- FIXE le montant du raccordement selon le tableau ci-après :

Travaux en régie	ou	Travaux externalisé
Montant des pièces		Montant du devis prestataire
2h de main d'œuvre		+10% frais généraux
+10% de frais administratif		

- DIT que les montants perçus seront inscrits en recette au budget annexe eau potable.
- CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir, toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président Serge DE CARLA